



SAINT
-LUC
BRUXELLES

L'guide de l'étudiant.e

esa St-Luc Bruxelles → 2022 → 23

Bienvenue à l'esa St-luc bruxelles

Se repérer

Volet administratif

- Droits d'inscription
- Réduction des droits d'inscription
- Attestation de fréquentation et carte d'étudiant·e
- Attestations à faire compléter par le secrétariat
- Dispenses / valorisation de crédits
- Allègement de programme
- Certificats et motifs d'absence
- Abandon des études
- Sois en ordre sur le plan administratif

B.A.-Ba de l'étudiant·e

- Glossaire
- Que faut-il concrètement retenir?
- Sois régulier·ère et tiens-toi au courant
- Le livret étudiant
- Le règlement des études

Portail Web

- Identifiant et mots de passe
- Moodle, le cloud et les supports de cours
- Boîte e-mail @stluc.school
- Valves électroniques

Ressources et aides à ta disposition

- Service d'aide sociale
- Service d'aide psychologique
- Service d'aide à la réussite
- Aide à la matérialisation de projets artistiques
- Délégué·e-s de classe, conseil étudiant et instances
- International et langues étrangères
- Entraide étudiante

03
04
06
-
-
07
-
08
-
-
-
09
10
-
11
12
12
13
13
-
-
14
15
16
-
-
17
-
18
-
19

Bien qu'imprimé pour être distribué aux étudiant·e-s de 1^{re} bachelier, ce guide a été conçu pour être le plus utile dans sa version interactive. Il peut être téléchargé à partir des valves électroniques de l'école.

Bienvenue à l'ESA Saint-Luc bruxelles



Cher·ère·s étudiant·e·s,

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'ESA Saint-Luc Bruxelles. Nous espérons sincèrement que cette année académique se passera au mieux pour chacun·e d'entre vous.

Ce livret a été imaginé pour vous aider à comprendre le fonctionnement de l'école, ses services, les aides dont vous pouvez disposer, vos obligations et, avec en point d'orgue, le mode d'organisation des études que nous vous encourageons à lire attentivement.

L'objectif de l'école est de former des créatif·ve·s encadré·e·s par des théoricien·ne·s, des chercheur·euse·s et des professeur·e·s issu·e·s des domaines artistiques concernés en proposant des programmes d'enseignement et de recherche axés sur les métiers du design, de l'habité, des techniques du bâti, de l'aménagement intérieur, de l'écodesign, des politiques innovantes ainsi que sur les nouvelles formes de communication graphique et visuelle et de narration contemporaine, y compris numériques.

Des programmes qui incitent autant à la pratique qu'à la réflexion, dans la perspective de vous doter d'une solide culture générale et des outils critiques nécessaires à l'exercice de votre discipline. Le but de nos missions étant de former des praticien·ne·s responsables et compétent·e·s dans leur domaine en les initiant au rôle particulier des créateurs, de les préparer à la réalité de la profession et, plus largement, de les sensibiliser à la société dans laquelle chacun·e d'entre vous sera amené·e à l'exercer.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner, vous guider dans ces démarches et vous mettre dans les meilleures conditions pour réussir vos études.

Très belle année académique !



Marc Streker

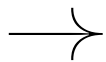


Danielle Leenaerts



Cécile Dujardin
Conseillère académique

Directeurs



Se repérer

→ Place Morichar n°30

C'est là que se déroulent la plupart des activités d'apprentissage et que se trouvent plusieurs services essentiels comme le secrétariat, une cafétéria, un espace d'exposition (le M30), un atelier d'auto-édition (le Prinlab), un magasin de matériaux de réemploi (la CAB), etc.

Le **code** de la porte d'entrée est communiqué au moment de l'accueil par la·le coordinateur·trice de ton option.

Pour situer les locaux : ceux commençant par « M » sont dans l'aile qui donne sur la place Morichar (prends à gauche en sortant de la cage d'escalier) tandis que ceux commençant par « E » sont dans l'aile donnant sur la rue d'Espagne (prends à droite en sortant de la cage d'escalier). Le chiffre qui suit immédiatement la lettre donne l'étage du local.

Exemples :

M45 : 4^e étage, dans l'aile qui donne sur la place Morichar ;

E23 : 2^e étage, dans l'aile qui donne sur la rue d'Espagne.

→ Rue d'Irlande

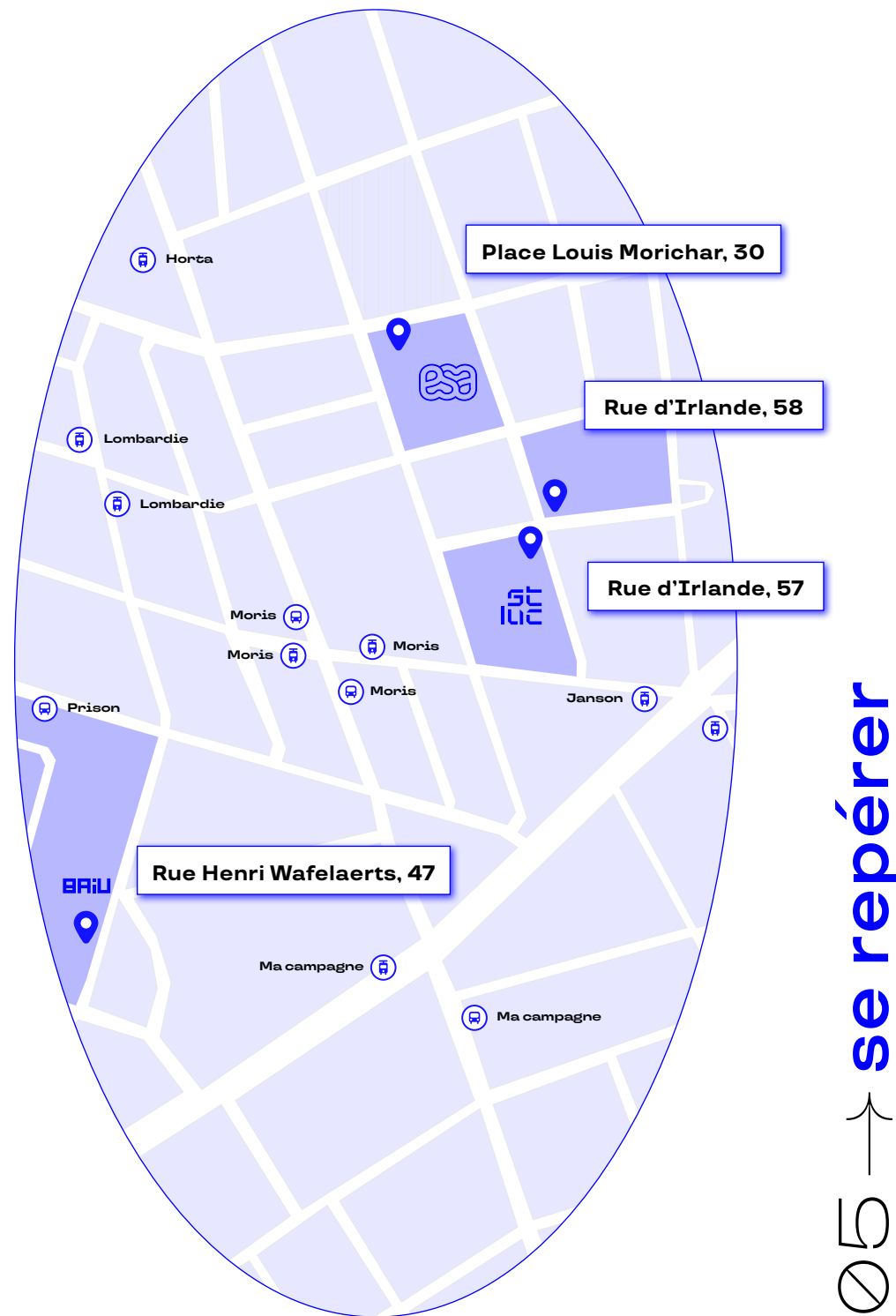
C'est là, au n° **58**, que se trouvent les auditorios où se donnent la plupart des cours théoriques (Aud. 1 et 2 au rez-de-chaussée, aud. 3 au 1^{er} étage et aud. 4 au 2^e étage).

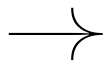
Sur le coin opposé, au n° **57**, se trouve l'école secondaire Institut Saint-Luc Bruxelles qui comprend la **procure** où tu peux acheter des fournitures artistiques à prix concurrentiels.

→ Rue Wafelaerts n° 47-51

C'est là que tu trouveras la bibliothèque et médiathèque (**BAIU-LOCI**), un lieu idéal pour faire des recherches et réviser.

Tu peux même y prendre rendez-vous (seul ou en groupe) pour apprendre à faire des recherches efficaces pour tes travaux (info-baiubruelles@uclouvain.be).





Volet administratif

Le secrétariat est ouvert aux étudiant·e·s
UNIQUEMENT de 13h30 à 18h

→ Droits d'inscription

Montants

Les montants des droits d'inscription sont disponibles [ici](#).
Attention : les montants diffèrent en fonction de ton année d'études et du fait que tu sois ou non étudiant·e de l'Union Européenne!

Délais

Tu devras verser un acompte de 50€ minimum **au plus tard pour le 31 octobre 2022**. Tu devras verser le solde restant dû **au plus tard pour le 1^{er} février 2023**.

Attention : c'est à toi de te mettre en ordre; aucune facture ne sera envoyée. Si tu n'es pas en ordre, tu ne pourras pas présenter les examens ni suivre les cours du second quadrimestre!

Le paiement se fait par virement bancaire

Bénéficiaire : Institut St-Luc Bruxelles
Depuis la Belgique : BE19 3100 1936 3512

Ou depuis l'étranger :

Virement européen (gratuit) :
Banque ING Chaussée de Waterloo 687 – 1180 Bruxelles
BIC : BBRU BEBB
IBAN : BE 19 3100 1936 3512

Communication : NOM, prénom, cursus et année (ex : AI 1, BD-E 2...)

→ Réduction des droits d'inscription

Si tu as droit à l'une des deux possibilités mentionnées ci-dessous, **entrepris les démarches avant le 31 octobre!**

a) La bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les conditions d'octroi de cette bourse sont disponibles [ici](#).
Le formulaire de bourse intitulé « 1^{re} demande - études supérieures » se télécharge ou se remplit directement en ligne [ici](#).

b) La réduction pour étudiant·e·s de condition modeste

Cette réduction concerne uniquement les étudiant·e·s de condition modeste dont les parents vivent et payent leurs impôts en Belgique; les conditions d'octroi sont reprises [ici](#).

Il est conseillé de commencer par introduire une demande de bourse d'études (point a) au préalable, celle-ci étant gérée par un service ministériel qui pourra déterminer si ton dossier est recevable pour la bourse d'études ou pour la réduction.

Si tu es concerné·e par la réduction, contacte le service comptabilité (economatstluc@gmail.com). Cela te permet également de bénéficier d'une aide du service social de l'école.

→ Attestation de fréquentation & carte d'étudiant·e

Pour recevoir ta **carte d'étudiant·e**, ton dossier doit être en ordre : l'acompte des droits d'inscription doit avoir été versé et tous les documents demandés lors de l'inscription, y compris la photo d'identité, doivent avoir été remis au secrétariat. Les cartes seront disponibles vers novembre et distribuées par les délégué·e·s de classe.

En attendant de recevoir ta carte, **l'attestation de fréquentation** prouve ton statut d'étudiant·e. Avant fin septembre, quatre attestations par étudiant·e seront distribuées dans les classes pour les étudiant·e·s de 1^{re} bachelier; les étudiant·e·s des autres années recevront leur attestation sur leur adresse @stluc.school.

→ Attestations à faire compléter par le secrétariat

Attention : aucun document complété par le secrétariat ne sera envoyé par la poste ou par e-mail!

a) Pour les abonnements des transports en commun

Attention : les réductions sur les abonnements concernent uniquement les étudiant·e·s ayant moins de 25 ans (pour la STIB) ou moins de 26 ans (pour la SNCB). **Pour le TEC, aucune attestation n'est demandée, il suffit d'avoir moins de 25 ans pour obtenir un tarif préférentiel.**

1 - Pour la **STIB**, télécharge le document « [attestation scolaire 2022/2023](#) » (ce n'est pas nécessaire si tu es domicilié·e en région bruxelloise); pour la **SNCB**, télécharge le [formulaire C 42](#).

2 - Complète tes parties;

3 - Dépose les documents dans la boîte aux lettres du secrétariat;

4 - Les documents sont prêts au plus tard le lendemain et peuvent être retirés au secrétariat entre 13h30 et 18h.

b) Pour les allocations familiales

Attention : l'acompte des 50€ des droits d'inscription doit avoir été payé pour que le secrétariat complète ce document !

1 - Dépose dans la boîte aux lettres du secrétariat le document des allocations familiales reçu à ton domicile (le Formulaire B) ;

2 - Les documents sont prêts 48 heures plus tard et peuvent être retirés au secrétariat entre 13h30 et 18h.

→ Dispenses / Valorisation de crédits

Si tu as réussi certains cours lors de précédentes études dans un autre établissement et que tu souhaites valoriser ces crédits en vue d'une dispense, il faut télécharger et imprimer le [formulaire de demande de dispense](#), le faire remplir par le professeur concerné par la dispense, puis le remettre à Julie Dupont **avant le 07 octobre**, en mains propres ou via la boîte aux lettres du secrétariat.

Attention : demande tes dispenses pour le 1^{er} ET le 2^e quadrimestre !

→ Allègement de programme

Un allègement est une dérogation accordée en raison de motifs professionnels, académiques, sociaux ou médicaux qui permet à un·e étudiant·e de diminuer sa charge horaire. Il doit être demandé en début d'année, sauf exception (motif médical ou social grave). Pour obtenir plus d'informations sur la procédure de demande et sur les conditions d'un allègement, prends contact avec Cécile Dujardin. c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

→ Certificats et motifs d'absence

Les certificats et motifs d'absence **ORIGINAUX** doivent être déposés dans les 3 jours suivant l'absence dans la boîte aux lettres de Sabine Debeer (située dans le couloir juste après la cafétéria). Le nom de l'étudiant·e doit être bien lisible et il faut aussi indiquer la classe (cursus + année).

Dans le cas d'une absence prolongée, c'est-à-dire une absence d'une semaine ou plus, contacte Sabine Debeer. s.debeer@stluc-esa-bxl.org

→ Sois en ordre sur le plan administratif

Si tes coordonnées changent ou si tu as renouvelé ta carte d'identité, informe au plus vite le secrétariat. Si le secrétariat t'appelle pour obtenir une information ou un document pour compléter ton dossier, **réagis rapidement** !

→ Abandon des études

Si tu décides de quitter l'ESA Saint-Luc Bruxelles, tu dois **obligatoirement** passer au secrétariat pour **signer un document d'abandon**.

Pour que ton année ne soit pas considérée comme une année perdue et pour d'autres raisons détaillées [ici](#), il faut signaler ton éventuel abandon **avant le 30 novembre**.

→ Visages utiles à connaître



Julie Dupont
Erasmus, dispenses



Louise Bernatowicz
Dossiers étudiants, expositions et Bureau du Son



Raffaella De Lepeleire
Accueil



Anne - Bénédicte Philippart
Dossiers étudiants



Sabine Debeer
Cotations & absences



Célia Tripoli
Dossiers étudiants

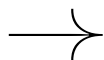


Marie Alui



Lorenzo Spangaro

Comptabilité



B.A. - BA de l'étudiant·e

→ Glossaire

Acquis d'apprentissage : Il s'agit de ce que l'étudiant·e doit savoir, comprendre et être capable de réaliser à la fin d'un cursus ou d'une unité d'enseignement; définis en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences, ils sont spécifiés dans les livrets étudiants des différents cursus (cf. p.12).

Activité d'apprentissage (AA) : Il s'agit des enseignements organisés par l'établissement (cours théoriques, cours techniques, ateliers...), des stages, des travaux de fin d'études...

Année académique : L'année académique désigne la période qui commence le 14 septembre et se termine le 13 septembre suivant.

Bachelier (BA) : Grade académique qui s'obtient après avoir réussi des études de premier cycle, correspondant généralement à 180 crédits. Un bachelier « *professionnalisant* » permet d'exercer directement un métier après l'avoir obtenu, tandis qu'un bachelier « *de transition* » prépare au cycle suivant (le master).

Bloc : Les cycles d'études sont structurés et présentés en blocs correspondant à un ensemble d'unités d'enseignement pour un total de 60 crédits. Généralement, les bacheliers comprennent trois blocs et les masters comprennent deux blocs.

Crédit : Unité correspondant au temps consacré par l'étudiant·e à une activité d'apprentissage. Un crédit représente environ 30 heures de travail.

Master (MA) : Grade académique qui s'obtient après avoir réussi des études de deuxième cycle, correspondant généralement à 120 crédits.

Programme annuel de l'étudiant·e (PAE) : Ensemble cohérent, approuvé par le jury, d'unités d'enseignement d'un programme d'études auxquelles les étudiant·e·s s'inscrivent régulièrement pour une année académique. Un PAE compte généralement 60 crédits.

Quadrimestre (quadri) : L'année académique est divisée en deux quadrimestres; le premier va de septembre à janvier et le second, de février à juin.

Unité d'enseignement (UE) : Il peut s'agir soit d'une activité d'apprentissage isolée, soit d'un ensemble d'activités d'apprentis-

sage qui sont regroupées parce qu'elles poursuivent des objectifs communs au niveau des acquis d'apprentissage attendus.

→ Que faut-il concrètement retenir?

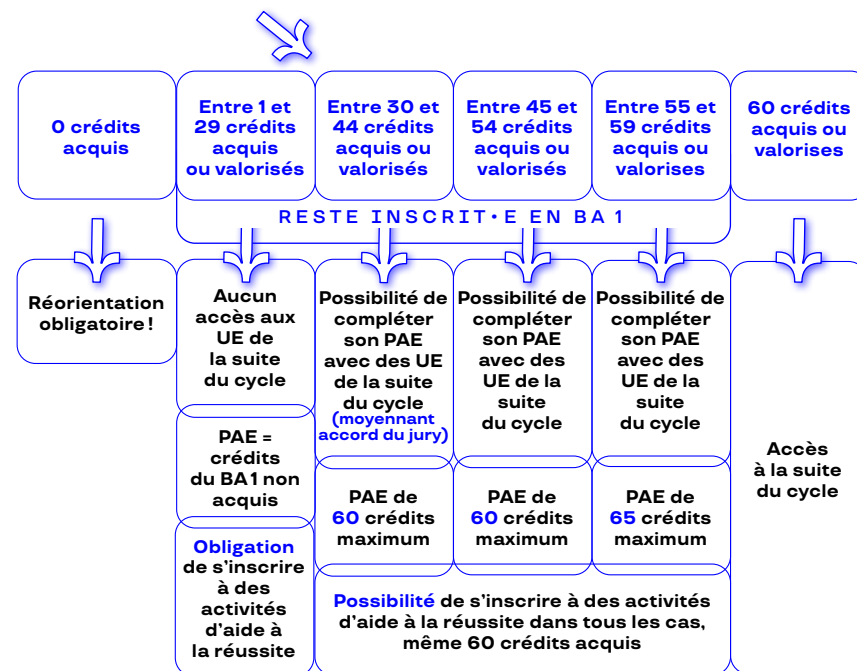
Le concept d'**unité d'enseignement (UE)** est très important à comprendre : l'étudiant·e doit en effet obtenir une **moyenne d'au moins 10/20 dans une UE** pour la valider.

Il est à noter qu'à l'ESA Saint-Luc Bruxelles, une **note égale ou inférieure à 8/20** (note d'exclusion) dans une activité d'apprentissage (AA) invalide automatiquement la réussite de l'UE, quelle que soit la moyenne obtenue.

Exemples : Pour une UE comprenant deux AA, si l'étudiant·e obtient 8/20 pour l'une et 12/20 pour l'autre, elle-il devra obligatoirement repasser la matière échouée pour valider les crédits de toute l'UE.

En revanche, si l'étudiant·e obtient 8,5/20 pour l'une et 11,5/20 pour l'autre, la moyenne de 10/20 est atteinte *sans* note d'exclusion. L'étudiant·e obtient donc les crédits validant l'UE et ne devra pas repasser l'examen relatif à l'AA échouée.

En somme, pour réussir une année d'études (un bloc), il faut valider **60 crédits**, ce qui représente environ 1800 heures et équivaut finalement au temps d'un travail à temps plein. Cependant, il existe **différents scénarios lorsque l'étudiant·e connaît un ou plusieurs échecs**.



10 → b.a - ba...

11 → b.a - ba...

Attention : les étudiants qui s'inscrivent pour une première fois à l'école en 2022-23 ont **maximum deux ans** pour réussir l'entièreté de leur 1^{re} année (bloc 1) ! Sinon, ils devront se réorienter!

Si tu souhaites plus d'informations sur les scénarios et les questions de finançabilité, le site suivant est très bien fait : www.mesetudes.be/decret-paysage.

Attention : une spécificité des écoles d'art est qu'il n'y a **pas de seconde session** pour la plupart des activités d'apprentissage qui comportent une production artistique (ateliers et activités de soutien à l'atelier). Ces activités d'apprentissage sont indiquées par des croix sur les grilles de cours des livrets étudiants (cf **bas de cette page**).

→ Sois régulier et tiens-toi au courant

En tant qu'étudiant·e, tu dois veiller à ne manquer aucune information relative à tes études. À ce titre, tu dois consulter régulièrement **les valves de l'école** (tableaux d'affichage juste après le secrétariat), **les valves électroniques** ainsi que **ta boîte e-mail @stluc.school**, que tu peux dévier vers une adresse de ton choix (cf. **p.14**).

Étudiant·e, c'est un métier en soi! Même si tu as plus de libertés qu'en secondaire, tu te dois à toi-même d'être régulier·ère : c'est la plus importante clé du succès dans les études supérieures!

Pour rappel, il n'y a pas de seconde session concernant les ateliers et activités de soutien à l'atelier. En conséquence, il est indispensable d'y être très régulier·ère et toute absence à ces activités d'apprentissage doit donc être dûment justifiée (cf. **p.5**). **Lorsqu'un·e étudiant·e a des absences répétées non justifiées, la Direction est avertie et le jury en tient compte lors des délibérations; les sanctions peuvent aller jusqu'à un refus de présentation du jury artistique.** Sache que rien ne vaut ta présence en classe : se reposer sur les notes de cours prises par d'autres étudiant·e·s est bien souvent insuffisant.

→ Le livret étudiant

En tant qu'étudiant·e, tu dois savoir ce qu'on attend de toi en termes d'apprentissages : cela suppose la lecture de la **grille de cours** et du **descriptif des unités d'enseignement** (UE) relatifs à ton



cursus. Tu trouveras ces deux documents sur la page du cursus que tu as choisi, à partir de l'onglet « **cursus** » sur le site de l'école.

→ Le règlement des études

En tant qu'étudiant·e, tu es supposé·e avoir pris connaissance **du règlement des études** (RE) qui explicite l'organisation des études supérieures artistiques à l'ESA Saint-Luc Bruxelles.

Portail Web ←

Le **portail web** donne accès à moodle, au cloud et à ta boîte e-mail @stluc.school.

Ça ne devrait pas être trop difficile pour toi de te familiariser avec les outils numériques du portail web mais, en cas de difficulté, tu y trouveras des modes d'emploi, et si tu n'y trouves toujours pas de réponse, tu pourras envoyer un e-mail à support@stluc.school.

→ Identifiant et mots de passe

Tu recevras en début d'année un e-mail à l'adresse que tu as communiquée lors de ton inscription avec ton identifiant et un mot de passe.

Cet e-mail sera envoyé depuis l'adresse support@stluc.school : pense à enregistrer cette adresse dans tes contacts afin d'éviter que ce mail n'arrive dans tes spams ou à vérifier tes spams en début d'année.

Ton **identifiant** de connexion correspond à ton adresse e-mail @stluc.school. Le **mot de passe** te permettra d'accéder à ta boîte e-mail, à moodle et au cloud.

En cas de perte de ton mot de passe, tu peux en demander un nouveau en cliquant sur « Demander un nouveau mot de passe » tout en bas de la page d'accueil du portail.

→ Moodle, le cloud et les supports de cours

Le portail web donne accès à la plateforme **moodle** : chaque activité d'apprentissage y a sa propre page.

Les enseignant·e·s des cours généraux et techniques y déposent les supports de cours (par exemple : diaporama, syllabus, bibliographie) et peuvent y mettre des consignes, des exercices...

En début d'année, il se peut que tu ne sois pas encore inscrit·e aux pages moodle des cours que tu dois suivre. Il est possible de t'y inscrire toi-même (rappelle si nécessaire à l'enseignant·e qui n'aurait pas activé l'auto-inscription de le faire).

Le portail web donne également accès au **cloud** sur lequel étudiant·e·s et enseignant·e·s peuvent importer et partager des fichiers (par exemple : fichiers lourds tels des films, travaux d'étudiant·e·s...).

Les **supports de cours** seront mis en ligne au plus tard un mois après le début de l'activité d'apprentissage.

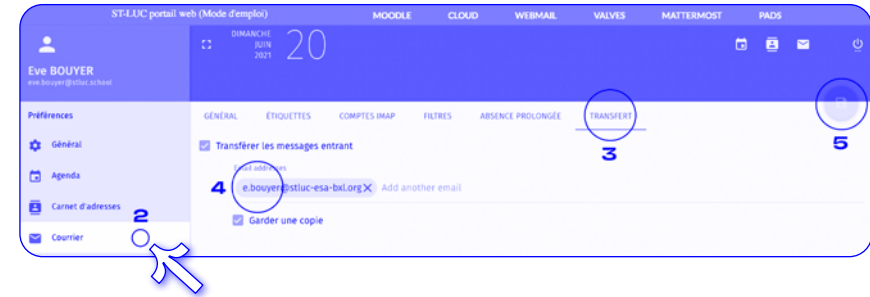
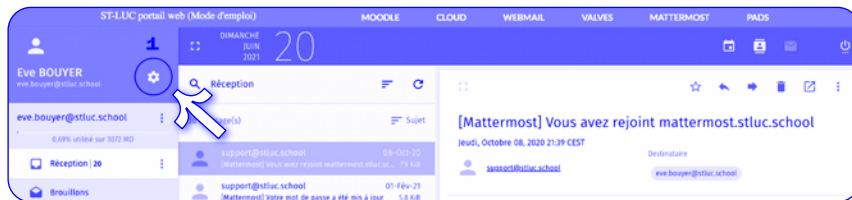
Il se pourrait qu'ils soient modifiés dans le courant de l'année académique : si tel est le cas, leurs versions définitives seront mises en ligne au plus tard le 30 novembre pour le 1^{er} quadrimestre et le 31 mars pour le 2^e quadrimestre.

→ Boîte e-mail : @stluc.school

C'est également via le portail web que tu accèderas à **ta boîte e-mail @stluc.school**. *Tu n'auras accès à tes bulletins que via cette adresse!* C'est aussi via cette adresse que les enseignant·e·s, le secrétariat, le Service d'aide à la réussite et la direction de l'école communiqueront avec toi.

NB : Tu peux si tu le souhaites faire une **déviation (transfert)** : ainsi, tous les e-mails envoyés à ton adresse @stluc.school seront automatiquement transférés sur l'adresse existante de ton choix.

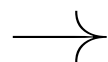
La procédure est détaillée ci-après.



- 1 - Cliquer sur **Paramètres** : ⚙️
- 2 - Aller dans **Courrier** > 3 - **Transfert**
- 4 - Indiquer l'**adresse e-mail** sur laquelle transférer les mails
- 5 - Cliquer sur **Enregistrer** : 💾

→ Valves électroniques

Pour finir, tu pourras accéder aux **valves électroniques** depuis le portail ou depuis le site web de l'école. Tu y trouveras notamment des news, les horaires de cours et des examens, les décisions de délibérations. Le nom d'utilisateur est « *etudiant* » (sans accent) et le mot de passe est « *sesame* » (sans accent).



Ressources & aides à ta disposition

→ Service d'aide sociale

Ce service propose différentes aides sociales et financières pour les droits d'inscription, les fournitures artistiques, le numérique, les voyages, la culture, les soins médicaux et psychologiques... ou toute forme d'aide qui se justifie. Il offre aussi des conseils adaptés aux besoins des étudiant·e·s.

Plus d'informations sur le service social [ici](#) et sur les aides extérieures [ici](#).

Pour toute question sur les aides sociales de l'école, tu peux prendre rdv en ligne ([ici](#)) ou par e-mail (servicesocial@stluc-bruxelles.be).

Le formulaire à compléter pour recevoir une aide du service social se télécharge [ici](#) et doit être rempli suivant la procédure détaillée à la fin du formulaire.

Les dossiers sont traités tout au long de l'année. Au plus tôt un dossier est remis, au plus vite une aide pourra être reçue.

Pour toute question sur les démarches extérieures à l'école (démarches administratives, allocations, soins de santé, accès au logement...), tu peux prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ([ici](#)) ou venir à sa permanence le vendredi de 12h à 16h à l'erg (rue du Page 87, 1050 Bruxelles). Si tu cherches une information ou un conseil qui ne peut attendre le prochain rendez-vous disponible et que tu ne peux pas venir à la permanence du vendredi, tu peux envoyer un e-mail (c.wezel@stluc-esa-bxl.org).

→ Service d'aide psychologique

Un service d'aide psychologique de première ligne est disponible gratuitement pour tout·e étudiant·e qui en ressent le besoin.

Une permanence est organisée tous les mardis de 10h à 12h (sauf congés scolaires) au local E12. Il faut prendre rendez-vous via ce [lien](#).

La permanence permet d'accueillir tout·e étudiant·e en questionnement, difficulté ou en souffrance psychique et de réfléchir avec elle·lui à la meilleure manière d'être accompagné·e. L'étudiant·e peut se présenter seule ou avec une personne de confiance. Il est également possible de venir y parler d'une inquiétude pour un·e autre étudiant·e.

L'intention de ce service n'est pas de se substituer à un accompagnement thérapeutique : la psychologue pourra orienter

l'étudiant·e vers un centre de suivi psychologique si cela s'avère nécessaire. Elle est également tenue au secret professionnel et la confidentialité des échanges sera scrupuleusement respectée. La psychologue est également joignable par e-mail si nécessaire, et répondra dans la mesure de ses possibilités.

psy@stluc-esa-bxl.org

→ Service d'aide à la réussite

Ce service a pour finalité de favoriser les chances de réussite des étudiant·e·s. Plus d'informations [ici](#).

Ce service s'occupe actuellement de développer, d'une part, des documents reprenant des **conseils** et, d'autre part, des **ateliers** relatifs au bien-être, aux méthodes de travail et à la défense orale (les étudiant·e·s seront invité·e·s par e-mail à s'y inscrire si elle·il·s désirent en bénéficier).

Si tu redoutes ou rencontres des **échecs** et que tu aimerais recevoir des conseils, tu peux venir en parler avec Eve Bouyer sans rendez-vous lors de sa **permanence** du mercredi (de 9h à 12h et de 14h à 17h, bureau au 4^e étage, tout à gauche dans l'aile Morichar) ou bien prendre rendez-vous avec elle (e.bouyer@stluc-esa-bxl.org).

Depuis plusieurs années, des **tutorats** sont proposés à certain·e·s étudiant·e·s, particulièrement ce·lles·eux de 1^{er} bachelier en situation d'échec à l'issue de la session de janvier. Les tuteur·trice·s sont choisi·e·s parmi les étudiant·e·s des années supérieures.

Pour finir, un accompagnement sur mesure est offert aux étudiant·e·s rencontrant **un trouble de l'apprentissage, un handicap ou une maladie invalidante**. Si tu es concerné·e, contacte Cécile Dujardin : c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

→ Aide à la matérialisation de projets artistiques

Il existe au sein de l'école différents services qui peuvent t'aider à matérialiser tes projets artistiques.

Ainsi, au –1 du bâtiment de la place Morichar, tu pourras trouver le **printLab**, un atelier d'auto-édition et d'auto-production donnant accès à différents modes d'impression et de façonnage.

Il s'agit d'un laboratoire de fabrication où chacun·e est amené·e à imprimer par ses propres moyens ses créations, en expérimentant les possibilités et les caractéristiques de chaque mode d'impression. Il ouvre ses portes à la mi-octobre : les horaires de cette année ne sont pas encore définis mais il sera possible de réserver ta place [ici](#).

Au – 2, tu trouveras la [caverne d'Ali Baba](#) (ou **CAB**), un magasin de matériaux de réemploi. Cette récupérathèque fonctionne avec sa propre monnaie et est accessible à tou·te·s les étudiant·e·s de l'école du lundi au vendredi de 12h à 13h.

Le **Bureau du Son** propose une antenne réceptrice aux demandes des étudiants des différents cursus de l'école. Du grésilleme[n]t du néon à l'impact du marteau-piqueur, de la pose de micros contact à la modulation des ondes sonores, de la construction de modules à l'expérience acoustique d'un lieu, de la prise de son à sa diffusion, il s'agit d'explorer le monde sonore dans son spectre le plus large. Aucun pré-requis n'est demandé. Pour participer aux rencontres hebdomadaires, contacte Louise Bernatowicz (l.bernatowicz@stluc-esa-bxl.org).

Pour finir, au n° 57 de la rue d'Irlande, tu pourras trouver la [procure](#), un petit magasin dans lequel tu peux acheter des fournitures artistiques à prix concurrentiels. Elle est ouverte lundi, mardi et jeudi de 7h45 à 11h45 puis de 12h30 à 16h30, et mercredi et vendredi de 7h45 à 12h30. Les bénéfices sont reversés au Service d'aide sociale afin de soutenir les étudiants dans le besoin.

→ **Délégué·e de classe** **Conseil étudiant et instances**

Dès la rentrée, un·e **délégué·e** est élu·e dans chaque classe. Son rôle ? Représenter ta classe et de faire le relais entre les étudiant·e·s qui la composent, les professeur·e·s et l'administration de l'école.

Et n'oublie pas le fondamental **Conseil des étudiants** : il organise une série d'activités à destination des étudiant·e·s et te représente dans diverses instances (le Conseil de gestion pédagogique, les Conseils d'option et le Conseil social). Plus d'informations sur le Conseil des étudiants et les instances [ici](#).

Tu peux prendre contact avec le Conseil des étudiants pour poser tes questions, faire des demandes aux instances ou t'investir dans la vie de l'école par exemple en faisant remonter des infos, des idées, en proposant des activités que le Conseil des étudiants pourrait mettre en place... (cesl.bxl@gmail.com)

Si tu le souhaites, tu peux te **porter volontaire** comme délégué·e de classe et/ou comme membre du Conseil des étudiants. N'hésite pas : ce sera une expérience très enrichissante !

→ **International et langues étrangères**

L'école accorde beaucoup d'importance au développement des relations internationales, pilier de la formation artistique : plus d'informations [ici](#).

Ainsi, tu penses peut-être déjà à entreprendre un **séjour Erasmus**... Il faudra attendre d'être en 2^e bachelier pour introduire un dossier auprès de Julie Dupont mais tu peux déjà y réfléchir et t'y préparer en t'informant sur les [conditions](#) et les [écoles partenaires](#).

Si tu maîtrises une langue étrangère ou si tu aimerais apprendre à mieux en maîtriser une, l'école organise des **tables de conversation** les mardis sur le temps de midi.

Animées par des étudiant·e·s bilingues, elles se donnent pour l'instant uniquement en anglais. Si tu es intéressé·e, tu peux déjà contacter Cécile Dujardin : c.dujardin@stluc-esa-bxl.org

→ **Entraide étudiante**

Trouver de l'aide passe non seulement par les personnes-ressource et les services attachés à l'école mais aussi par l'**entraide**. L'esprit de solidarité est une valeur importante de l'école et nous espérons voir tou·te·s nos étudiant·e·s la partager.

→ **Visages utiles à connaître**



Eve
Bouyer
**Aide à la
réussite**



Caroline
Wezel
**Assistante
sociale**



Béatrice
Dispaux
Psychologue



Fikret
Ozudogru
Concierge



Bienvenue!

ESA St-Luc Bruxelles → 2022 ↔ 23